



EUROPE

Comité régional de l'Europe Soixantième session

Moscou, 13-16 septembre 2010

EUR/RC60/R2
13 septembre 2010
102531
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Améliorer la santé en Europe

Adapter le Bureau régional à l'évolution du contexte européen : perspective de la directrice régionale

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport intitulé « Améliorer la santé en Europe – Adapter le Bureau régional à l'évolution du contexte européen : perspective de la directrice régionale »¹ ;

Rappelant ses résolutions précédentes sur les changements proposés au Bureau régional et à sa gouvernance (EUR/RC49/R1, EUR/RC50/R1, EUR/RC51/R1, EUR/RC53/R1, EUR/RC58/R3), sur le renouvellement de la stratégie de la Santé pour tous (EUR/RC49/R9, EUR/RC53/R3, EUR/RC55/R4), sur l'établissement de partenariats stratégiques (EUR/RC56/R3), sur les bureaux de pays et les bureaux géographiquement dispersés (EUR/RC49/R5, EUR/RC50/R5, EUR/RC54/R6, EUR/RC55/R8) et sur la communication régulière de rapports et d'observations au Comité régional (EUR/RC58/R5), ainsi que le rapport² et la résolution (EUR/RC56/R3) qu'il a adoptés sur l'avenir du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ;

Conscient de l'évolution du contexte mondial et régional dans lequel doit travailler le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, et de l'évolution de l'environnement épidémiologique, où les maladies non transmissibles sont désormais au devant de la scène, et conscient également

¹ Document EUR/RC60/8.

² Document EUR/RC56/11.

des perspectives scientifiques et technologiques accrues en matière de prévention et de prise en charge des maladies ;

Prenant note des sept grandes priorités stratégiques proposées par la directrice régionale, dont notamment les activités visant à élaborer une nouvelle politique européenne de la santé, les changements à apporter à l'organisation de la gouvernance du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; la transformation de la structure et du contenu de ses activités ; le renouvellement des relations externes, en particulier celles entretenues avec ses États membres ; l'établissement de partenariats et de coalitions divers pour la santé en Europe ; et la mise au point de nouvelles activités d'information et de communication ;

1. APPROUVE la vision décrite par la directrice régionale dans son rapport intitulé « Améliorer la santé en Europe », ainsi que les sept priorités stratégiques qui y sont mentionnées, tout en tenant compte de la législation et des politiques nationales existantes, le cas échéant ;

2. PRIE INSTAMMENT les États membres de soutenir le développement et la mise en œuvre de cette vision et de la politique européenne de la santé ;

3. NOTE et SOUTIENT l'intention de la directrice régionale d'examiner les besoins et possibilités actuelles et d'adapter le Bureau régional en conséquence ;

4. PRIE la directrice régionale :

- a) de concrétiser ses propositions en vue de renforcer les activités du Bureau régional et des ses bureaux de pays et géographiquement dispersés dans le plein respect des compétences nationales ;
- b) de promouvoir la pertinence et l'excellence dans l'élaboration de ses programmes techniques ;
- c) de renforcer davantage la collaboration avec les États membres et d'autres partenaires, en particulier l'Union européenne, afin de rendre plus stratégique cette collaboration, tout en profitant des synergies et en évitant la répétition des tâches ;
- d) de prendre des initiatives afin de mobiliser les ressources humaines et financières requises en vue d'une mise en œuvre efficace de la vision ;
- e) de faire rapport aux sessions concernées du Comité régional sur les progrès accomplis, conformément à la feuille de route et au calendrier mentionnés dans le document.